

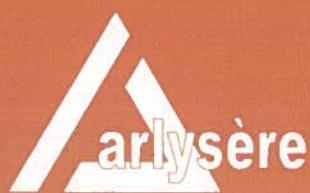
Verrens Arvey

RISQUES MAJEURS

risques naturels et risques technologiques



Les bons réflexes



Document à conserver

Commune de
Verrens Arvey

Verrens Arvey et les risques majeurs

La commune de Verrens Arvey participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

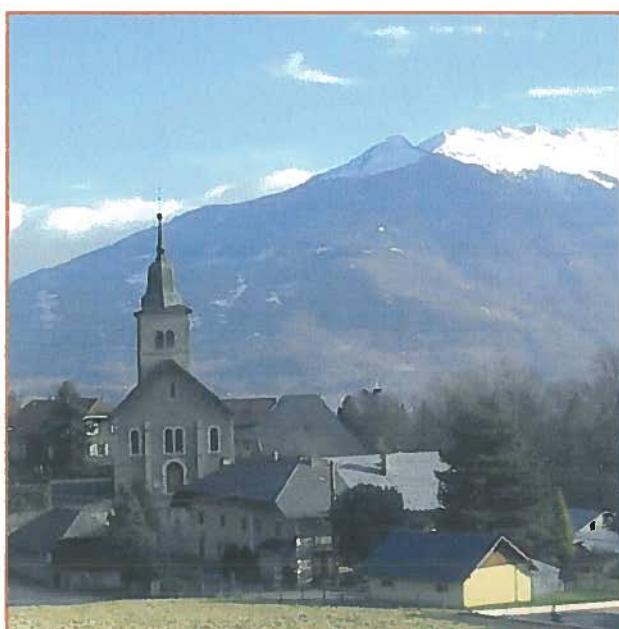
Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

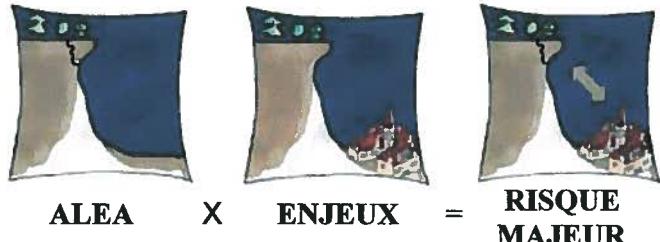
Parallèlement, l'équipe municipale a travaillé à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

Le Maire



Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou ALÉA – n'est un RISQUE MAJEUR que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

RISQUES MAJEURS

Verrens Arvey

Les risques naturels



Crues torrentielles et inondations



Séismes



Évènements météorologiques

Les risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses



Les crues torrentielles et inondations

Les ruisseaux et torrents qui descendent du massif des Bauges sont quelquefois soumis à des crues causées par de fortes précipitations orageuses et/ou par une fonte rapide du manteau neigeux. Généralement, ces crues se manifestent par un gonflement des ruisseaux qui peuvent alors sortir de leur lit et provoquer des inondations.

Cependant, les crues torrentielles peuvent parfois transporter de grandes quantités de matériaux, ce qui engendre une forte érosion du lit et un dépôt des matières transportées. Il arrive que ces matériaux forment des barrages, appelés embâcles, qui en céderont libérer une énorme vague, formée d'eau et de divers matériaux, pouvant être dévastatrice.

Ainsi, le 13 Janvier 2004, suite à une période de chutes de neige importantes suivie d'un épisode de pluies intenses, des débordements de ruisseaux se sont produits, inondant plusieurs sous-sols d'habitations aux lieux dits « Le Moulin », « Le Grevet » et « Praz Belloz ». Suite à cet évènement, la commune fut classée en état de catastrophe naturelle.



Les bons réflexes



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux



Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



Coupez le gaz et l'électricité



Pour éviter l'électrocution ou l'explosion

Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz



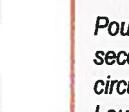
Pour vous informer de l'évolution de la situation

Ne téléphonez pas



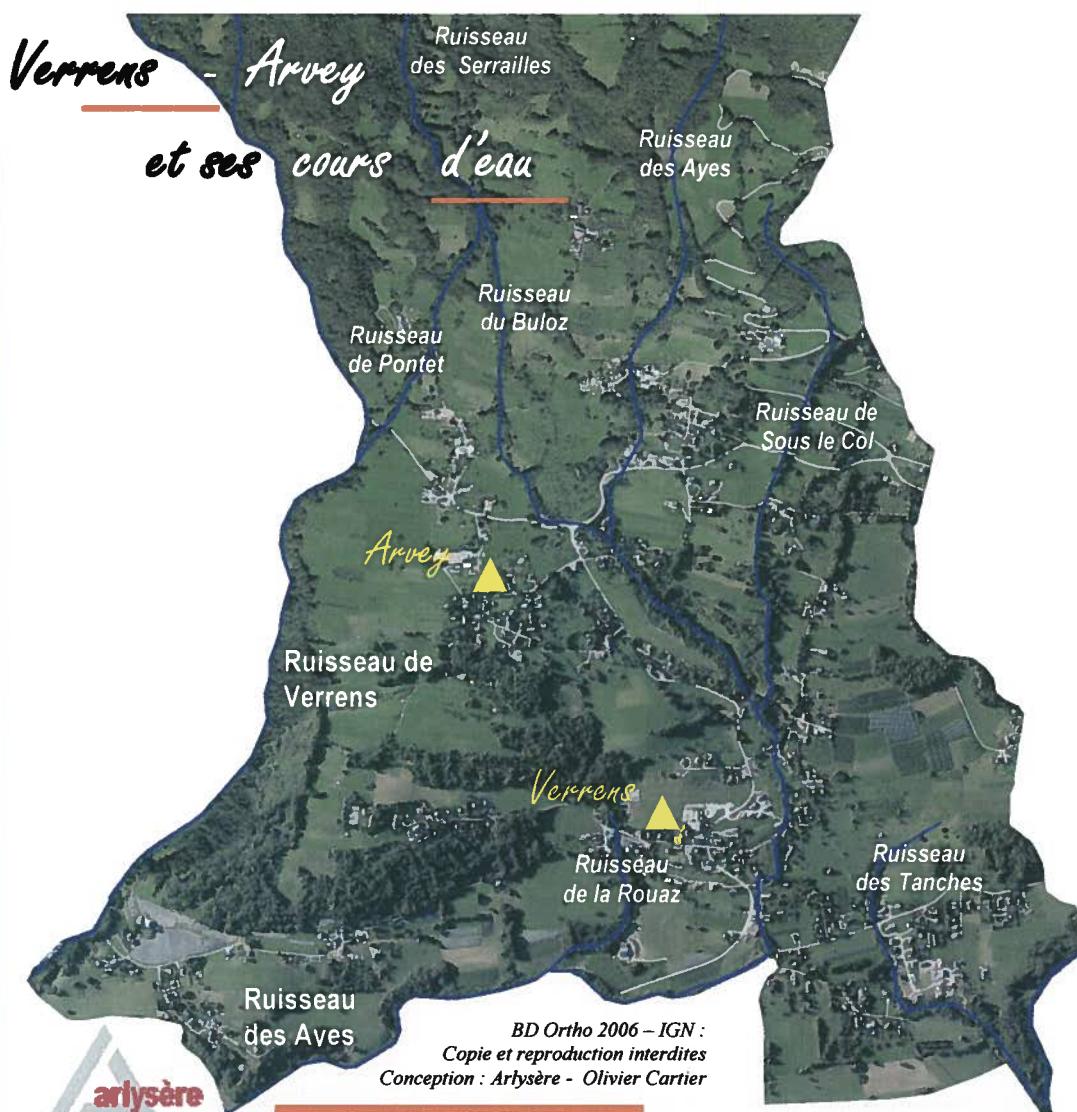
Pour libérer les lignes pour les secours

N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Pour éviter de bloquer les secours sur les voies d'circulation.

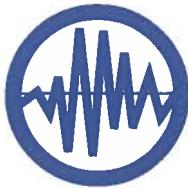
Leurs enseignants s'en occupent !



Entretenir les ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

La collectivité entretient régulièrement les ouvrages de protection ainsi que les berges des cours d'eau. Néanmoins, l'entretien des cours d'eau par les propriétaires riverains, n'en demeure pas moins nécessaire et obligatoire (art L215-14 du Code de l'Environnement) afin de limiter les effets dévastateurs que les ruisseaux pourraient avoir en cas de crue. Ainsi, les propriétaires riverains des ruisseaux se doivent d'enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et d'entretenir les berges.





Les séismes



Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

Après la 1^{re} secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.

Leurs enseignants s'en occupent !

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de Verrens Arvey est classée en zone sismicité faible (lb).

Historique :

Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 Juillet 1996. De **magnitude 5.2**, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séismes des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



www.planseisme.fr

Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

Programme national de prévention du risque sismique :

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

Association Française du Génie Parasismique :

www.sisfrance.net

www.planseisme.fr

www.prim.net

www.afps-seisme.org



Les risques météorologiques



Orage

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Verrens Arvey.



Arbre couché par le vent à Mercury le 27 Juin 2006



Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Vent violent

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



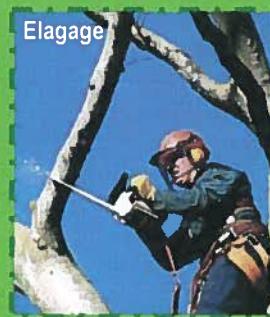
Canicule



Pluie - Inondations

Elagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations.



Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.

Les bons réflexes

Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France

Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par Météo France

Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Evitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens :
Attention aux chutes d'arbres !

Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

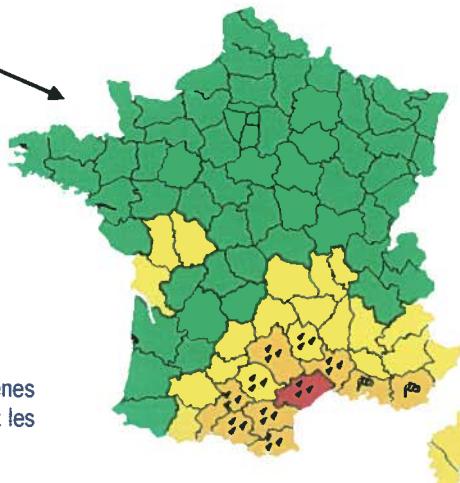
Carte de vigilance météorologique (Exemple)

Pas de vigilance particulière.

Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.



Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :

Internet : www.meteo.fr Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



La centrale nucléaire du Bugey



Au signal national d'alerte,
suivez les consignes et
tenez vous prêt à évacuer
sur ordre des autorités

Prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Pour éviter l'exposition directe
aux produits radioactifs



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations



Pour empêcher les produits
radioactifs d'entrer dans votre
abri



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de
Savoie 103.9 Mhz



Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en
occupent !



Pastilles d'iode distribuées par
les autorités en cas de risque

À titre préventif, l'ingestion d'une pastille d'iode non radioactif a pour effet de se fixer sur la thyroïde (organe qui retient l'iode), la saturer et éviter qu'ensuite l'iode radioactif inhalé par respiration ne se fixe sur cette thyroïde, provoquant son irradiation.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Au niveau de la commune de Verrens Arvey et notamment pour les écoles, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.



Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

La majorité du transit des matières dangereuses se fait par la l'A43 et la voie ferrée qui sont très éloignées des habitations du territoire communal. Néanmoins, certaines matières dangereuses comme le fioul ou le gaz peuvent traverser la commune par les routes secondaires.



Source : IRMa



Au signal d'alerte,
suivez les consignes
et tenez vous prêt à
évacuer sur ordre
des autorités.

Les bons réflexes



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe
aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations

Pour empêcher les produits
dangereux d'entrer dans votre
abri



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de
Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en
occupent !



Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle
Pour éviter le risque
d'explosion

Prévention et réglementation :

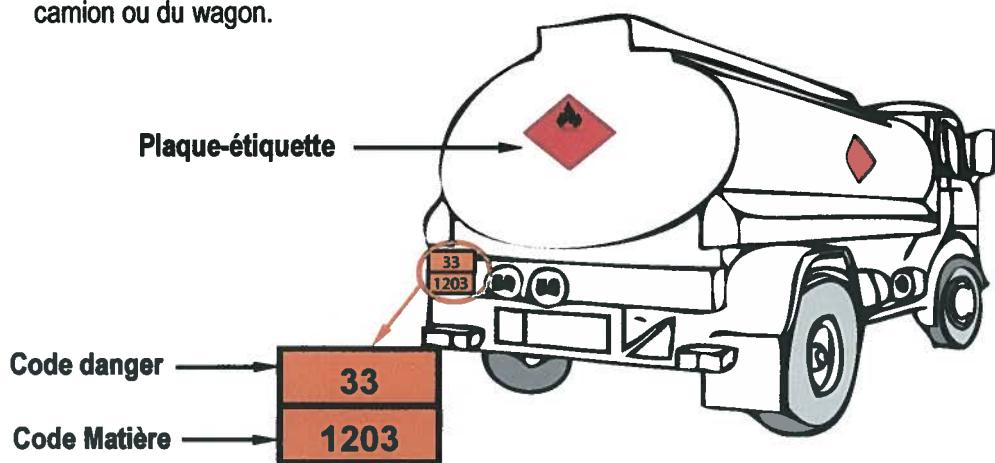
Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.



Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.



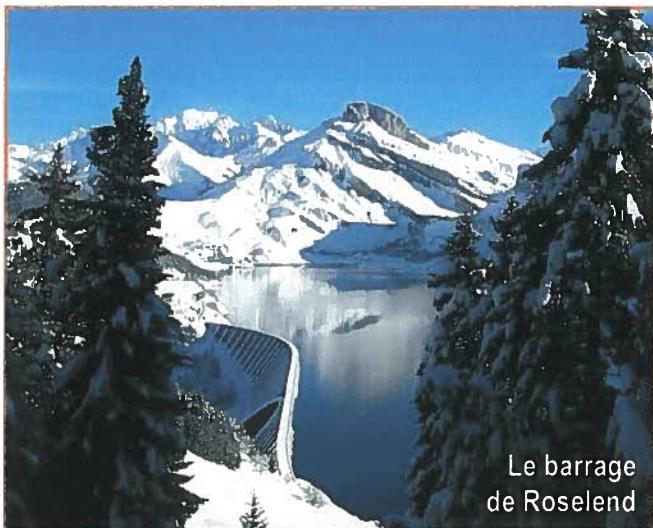
Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



La rupture de barrage

La combe de Savoie est située à l'aval des barrages de Tignes, La Girotte et Roselend. La rupture totale et instantanée de l'un de ces ouvrages provoquerait une onde de submersion qui pourrait noyer le fond de vallée sous plusieurs mètres d'eau sans toutefois menacer le territoire de Verrens Arvey (voir carte ci-dessous).

Néanmoins, la zone concernée s'étendant sur la plupart des communes limitrophes, il est important que les habitants de la commune aient connaissance de ce risque et des bons réflexes à avoir en cas d'alerte.



Le barrage de Roselend

Mesures de prévention :

Pour prévenir toute dégradation, et a fortiori tout risque de rupture, une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

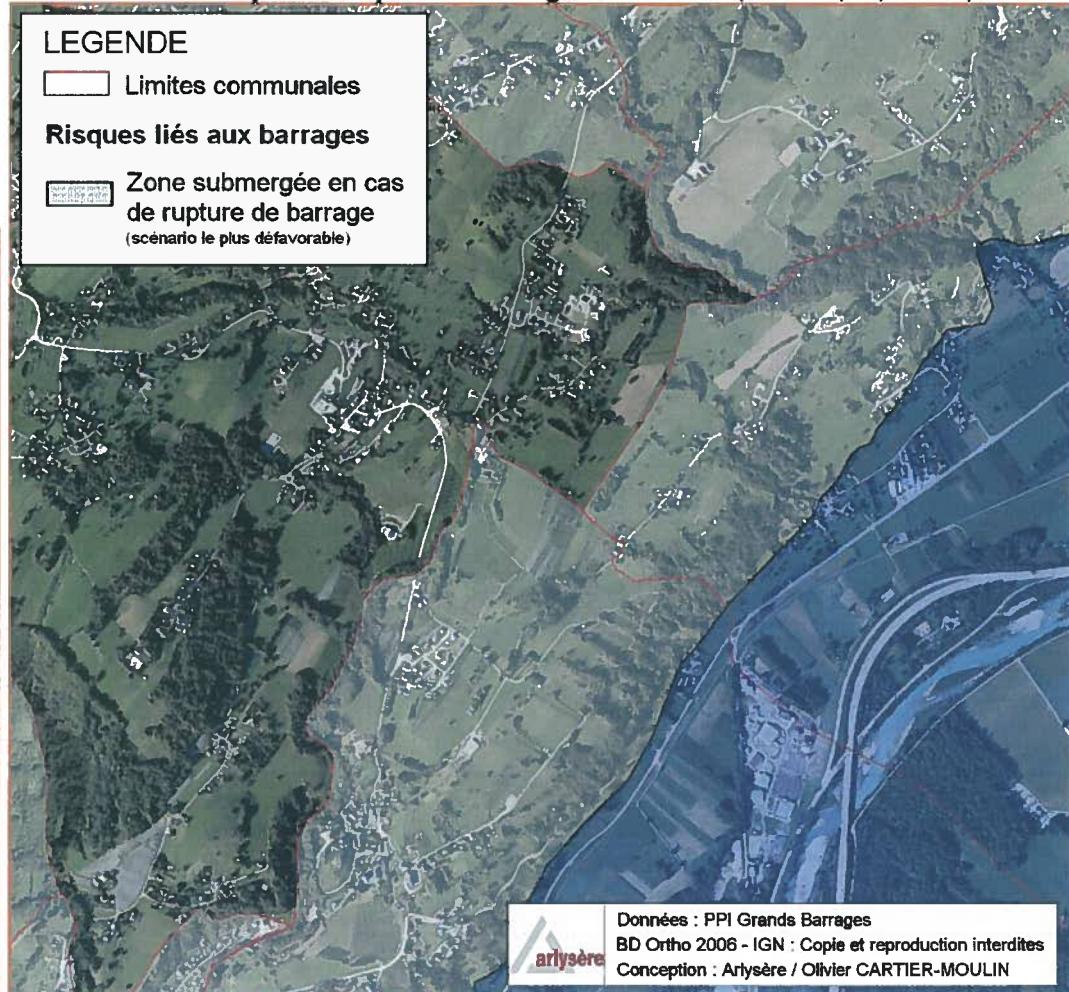
Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.



Au son de la corne de brume ou sur ordre des autorités, suivez les consignes

- Les bons réflexes si vous êtes en zone à risque**
 - Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches**
 - Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion**
 - Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**
 - Pour vous informer de l'évolution de la situation**
 - Ne téléphonez pas**
Pour libérer les lignes pour les secours
 - N'allez pas chercher vos enfants à l'école**
Leurs enseignants s'en occupent !

Périmètre concerné par une rupture du barrage de Roselend (scénario le plus pessimiste)



Données : PPI Grands Barrages
BD Ortho 2006 - IGN : Copie et reproduction interdites
Conception : Arlysère / Olivier CARTIER-MOULIN



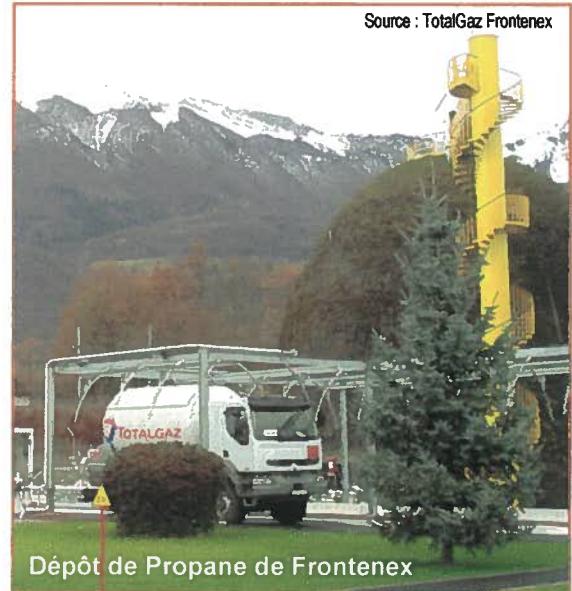
Le risque industriel

Le dépôt-relais de Frontenex relève de la réglementation Seveso concernant les risques majeurs. Il stocke et distribue du propane qui, dans le cas très rare d'une fuite et de l'action d'une étincelle, peut s'enflammer et représenter un danger d'explosion.

L'étude de danger réalisée pour le site montre que la commune de Verrens Arvey ne serait pas directement touchée en cas d'accident. Néanmoins, le site industriel étant implanté à proximité de la commune, il est important que les Verrinois aient connaissance de ces risques et des bons réflexes à avoir en cas d'accident.

Les mesures de prévention

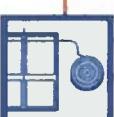
Les risques sont réduits à la source par la mise en place d'**équipements de sécurité** bénéficiant des dernières technologies. Des **exercices** concernant les mesures à prendre en cas d'incident ont également lieu tous les mois et des mesures de **limitation de l'urbanisation** ont été prises aux alentours du site.



Au signal national d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche



Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz



Pour vous informer de l'évolution de la situation



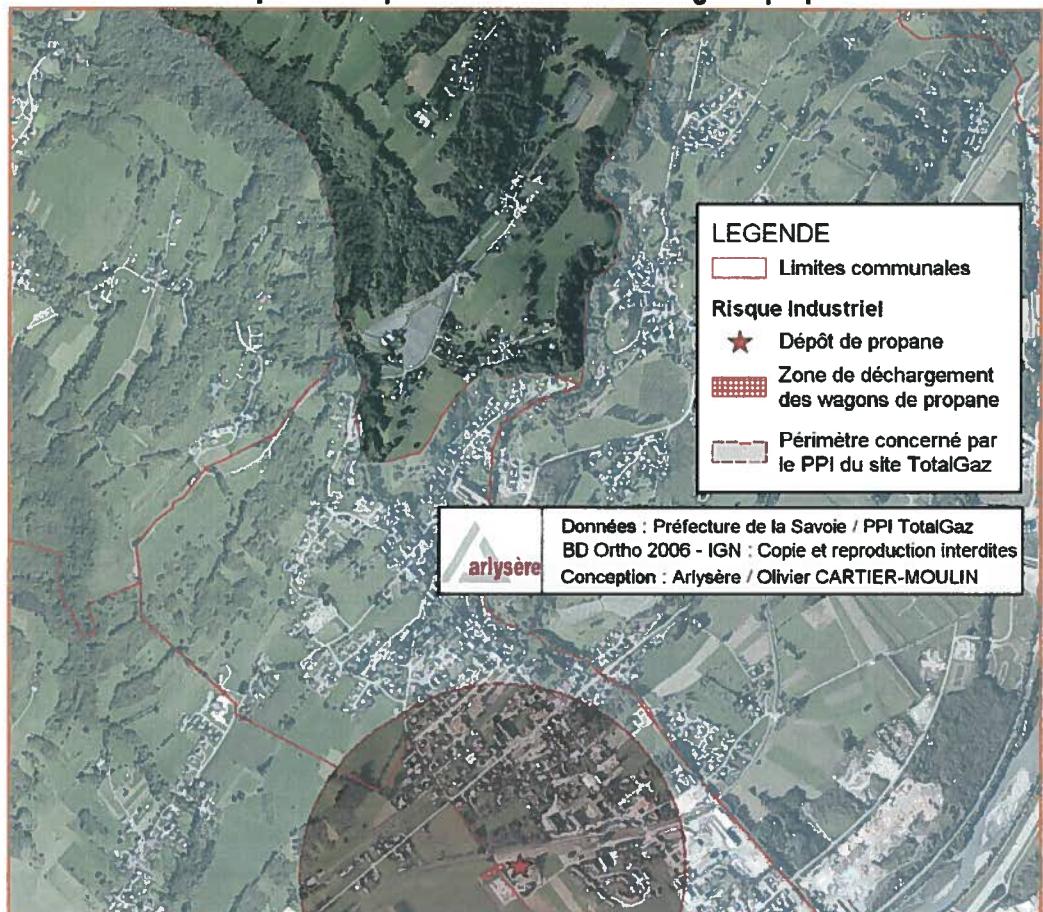
Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent !

Toutefois, si un accident majeur ayant des répercussions à l'extérieur du site venait à se produire, l'organisation des secours suivrait un Plan Particulier d'Intervention (PPI) établi par la Préfecture. Les riverains, et en particulier ceux situés à l'intérieur du périmètre PPI, seraient alors prévenus par une sirène testée tous les 1ers mercredi du mois et qui émet le **signal national d'alerte** : 3 fois 1 minute espacées de 5 secondes.

Périmètre concerné par les risques liés au site de stockage de propane



L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirène** du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !**
Vous pouvez écouter le **signal national d'alerte** au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)
- **Corne de brume** : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène.* Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **gagnez les hauteurs rapidement !**
- **Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.
- **Radio et télévisions.** En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par **France Bleu Pays de Savoie** sur **103.9 Mhz**



Le syndicat intercommunal Arlysère et la commune de Verrens Arvey ont fait l'acquisition d'un système d'alerte de la population par téléphone.
Si votre numéro de téléphone n'est pas renseigné dans l'annuaire ou si vous voulez être alerté sur votre téléphone portable, faites vous connaître auprès de la mairie !

Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

Radio à piles
Lampe de poche
Matériel de confinement
(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)

Barres énergétiques et eau
Couvertures et vêtements de recharge
Papiers personnels
Médicaments (traitement quotidien)

Pour en savoir plus :

Mairie de Verrens Arvey : www.verrens-arvey.fr - 04.79.31.43.26

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu
Pays de Savoie 103.9 Mhz
Pour vous informer de l'évolution
de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour
les secours



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école
Leurs enseignants s'en
occupent !



Inondations
Crues torrentielles



Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Séismes



Si vous êtes à
l'intérieur,
abritez-vous
sous un meuble
solide



Si vous êtes à
l'extérieur,
éloignez-vous
des bâtiments



Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
locaux touchés.



Phénomènes
Météo



Renseignez-vous



Soyez vigilants



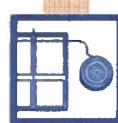
Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures



Risques technologiques
Nucléaire - TMD



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations



Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle

Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales : 15

Gendarmerie d'Albertville : 04.79.37.94.17

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112

Mairie de Verrens Arvey : 04.79.31.43.26

*Commune de
Verrens Arvey*

Mairie de Verrens Arvey

Chef Lieu - 73460 VERRENS ARVEY

Tél : (04) 79 31 43 26 - Fax : (04) 79 31 37 83 - Mail : mairie.verrens@cegetel.net

Site internet : www.verrens-arvey.fr

Horaires d'ouverture au public:

Lundi & jeudi : 16h00 – 19h00



Document élaboré par Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

► Syndicat d'études et prospectives ► Ingénierie Conseil ► au service des collectivités
► Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès – BP 20109 – 73207 ALBERTVILLE Cedex
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail contact@arlysere.fr - Internet www.arlysere.fr

Directeur de publication : Christian RAUCAZ

Comité de rédaction : Olivier CARTIER – MOULIN, Anne VAN DER ZYPPE

Crédits photographiques : Commune de Verrens, Commune de Mercury, Arlysère, IRMa, Prim.net, OCM